



Comité de pilotage sur la réforme des rythmes scolaires

Neuvième réunion du COPIL

Jeudi 16 juin 2016 – 17h15 – salle du Conseil de la mairie

Prochaine réunion du Comité de Pilotage : non déterminée

Présents :

Elus

Laurence LAPIERRE, Adjointe au Maire à la Santé, Solidarités, Enfance et Jeunesse

Jean-Marie LACROIX, Délégué aux affaires scolaires et périscolaires

Michel PUILLET, Adjoint aux associations

Education Nationale

Anne-Laure CASTANO, institutrice

Caroline BIRAUD, directrice

Parents d'élèves

Céline LEGUERNIC, parent élue au conseil d'école

Services de la mairie

Maude RENVOISE, directrice des services, coordonnatrice du PEDT

Virginie PERREIRA, directrice de l'Accueil de Loisirs « Les Pouces en Avant »

Marine GRANDCLEMENT, gestionnaire administrative de l'Accueil de Loisirs

Absents :

Elus

François GODIN, Maire (excusé)

Education Nationale

Pascal MENIGOZ, inspecteur de circonscription

Isabelle BASET, institutrice (excusée)

Parents d'élèves

Claire BISSERIER, parent élue au conseil d'école (excusée)

Nora SPEZIA, parent élue au conseil d'école

Isaline TSCHIRKY, présidente de l'association des parents d'élèves

Ordre du jour :

- Point d'étape dans la mise en place de la réforme des rythmes scolaires
- questions diverses

Laurence LAPIERRE remercie les membres du COPIL de leur présence et ouvre la séance à 17h15. Elle propose à chacun des acteurs de s'exprimer sur les critères d'évaluation retenus par le COPIL.

→ pour les acteurs du temps périscolaire (équipe de l'Accueil de Loisirs « Les Pouces en Avant ») :

Disponibilité des locaux et adaptation aux activités

Les activités apparaissent adaptées aux locaux. Les activités proposées à proximité de la salle de sieste sont calmes afin de préserver le sommeil des plus petits.

Adaptation des activités au moment de la journée

Les activités proposées sont diversifiées. Pour les grands, ces activités sont tantôt calmes, tantôt dynamiques, selon la demande. Les enseignantes confirment que selon elles, les Temps Calmes répondent bien aux besoins des enfants, qui arrivent reposés et disponibles en classe à 14h15.

Nombre/pourcentage d'inscrits et taux d'assiduité pour chaque activité

Depuis la rentrée de septembre, l'ALSH accueille environ 90 enfants sur les Temps Calmes, soit une dizaine de plus qu'en 2014/2015. Les activités proposées durant les Temps Calmes depuis janvier 2016 pour les plus grands, à savoir la préparation du spectacle de fin d'année de l'ALSH (danse, théâtre, chant) ont influé sur la fréquentation : ces activités ont attiré quelques enfants qui ne seraient pas venus. Le taux d'assiduité est fort, ce sont quasi tous les jours les mêmes enfants. Environ 49% des élèves de l'école sont inscrits aux temps calmes. L'année 2015/2016 est marquée par une fréquentation plus importante des tout petits : une dizaine arrive à 13h30 pour entrer en sieste.

Pourcentage d'enfants utilisant le service de restauration

Environ 33% des enfants de l'école utilisent le service de restauration (61 enfants).

Satisfaction des enfants quant aux programmes d'activités proposés

Les programmes proposés sont appréciés. Par beau temps, les activités proposées sont mises en place de façon satisfaisante. Les activités liées à la préparation du spectacle de fin d'année ont été particulièrement appréciées.

Néanmoins, par temps de pluie forte ou de neige, le risque de manquer de temps pour commencer une activité ou de retarder l'entrée en sieste persiste. Il est proposé cette année des activités « fil rouge » pour les plus petits, activités réalisées sur plusieurs séances.

→ pour les parents (parents élus au Conseil d'Ecole, association des parents d'élèves)

Incidences des nouveaux horaires sur l'organisation familiale

Céline LEGUERNIC confirme que selon elle, le rythme des cinq jours d'école en continu est difficile pour les familles. Les activités du mercredi matin ont été déplacées au samedi, ce qui réduit le temps libre du week-end et oblige les enfants à se lever six jours sur sept. Anne-Laure CASTANO confirme que le temps passé en famille le week-end a été réduit, du fait des activités périscolaires plus nombreuses le samedi.

Michel PUILLET souligne que la nouvelle organisation des rythmes scolaires ne nuit pas à l'activité des associations accueillant les enfants. L'école de musique propose de nouvelles activités qui rencontrent du succès (éveil musical le vendredi soir, cours de musique).

Incidence sur les horaires de lever et de coucher des enfants

Céline LEGUERNIC indique qu'il est difficile de se lever dès le mercredi matin pour les plus petits.

Faculté à se concentrer le soir après l'école lors des devoirs

Enfants et parents se sont adaptés à ces nouveaux rythmes. Un bémol néanmoins est rappelé concernant la fatigue des plus petits.

→ pour les acteurs du temps extra-scolaire (équipe de l'Accueil de Loisirs « Les Pouces en Avant » et associations)

Taux de fréquentation de l'Accueil de Loisirs le mercredi après-midi

Le taux de fréquentation de l'ALSH le mercredi après-midi est en baisse importante. En janvier 2015, il y avait une moyenne de 26 enfants. Sur l'année 2015/2016, une moyenne de 12 enfants fréquente l'ALSH, dont 7 âgés de moins de six ans. Aucun enfant de cycle trois ne fréquente l'ALSH le mercredi.

→ pour les acteurs du temps scolaire (enseignantes impliquées au sein du comité de pilotage et directrice de l'école)

Efficacité de la nouvelle organisation des APC

Anne-Laure CASTANO confirme que les APC sont organisés de façon satisfaisante deux fois par semaine pour une durée de 45 minutes (auparavant 30 minutes) et continuent d'être placés à 11h30 durant la pause méridienne.

Niveau de vigilance des élèves dans la journée

Anne-Laure CASTANO indique que le temps d'apprentissage du mercredi matin est bénéfique. En fin de journée et de semaine, il est plus difficile d'atteindre un bon niveau de vigilance.

Coordination entre Accueil et école au niveau des règles, des espaces, des activités

Anne-Laure CASTANO confirme que le partage des lieux et des règles au sein de l'école se passe bien avec l'Accueil de Loisirs. Elle fait remarquer néanmoins que l'organisation pourrait être améliorée le mercredi midi, jour où l'effectif des animateurs est réduit. Le temps de trajet des enfants de maternelle jusqu'à l'école des Guinches oblige parfois les institutrices à attendre plusieurs minutes que l'Accueil arrive pour prendre en charge les enfants.

Incidence de la disparition de certaines activités scolaires l'après-midi (ski, natation)

Les enseignantes font remarquer que placer des séances de piscine le matin n'est pas idéal dans la mesure où c'est un temps privilégié d'apprentissage. Les séances de ski de fond continuent à être organisées l'après-midi. Le ski alpin est organisé à la journée, ce qui est satisfaisant.

→ pour la collectivité territoriale

Recrutement du personnel nécessaire à l'encadrement du nouveau temps périscolaire

Il n'y a actuellement pas de problème de recrutement de personnel même si la commune a eu régulièrement recours à des vacataires ponctuels, domiciliés sur la commune.

Incidences financières

Maude RENVOISE présente un tableau estimatif des coûts et recettes liées à la mise en place de la réforme des rythmes scolaires.

Estimation du coût global de la réforme des rythmes scolaires au 16 juin 2016 - nouveaux rythmes et mise en place des Temps Calmes

Hypothèses de travail :		
Coût horaire d'un animateur à 20 euros (salaire brut moyen + cotisations URSSAF, retraite, assurances, org sociaux + temps supplémentaires de préparation)	20	
Anim permanents sur le périsco (6) : Aurore (rempl Virginie), Marine, Thomas, Carole, Marie-Eve, Nathalie / anim en plus pr pause méridienne les mardi et jeudi : Wanda		
Un TAP de 45 minutes 13h30-14h15 soit 3h par semaine scolaire		
Taux dérogatoire applicable (14/18) mais présence 2 ATSEM salle de sieste et 1 ATSEM MS/GS => au minimum, 3 ATSEM + 3 à Vandel et 2 aux Guinches : 9 minimum (10 mardi et jeudi)		
Fonds d'amorçage 185 enfants ds l'école*50 euros, soit euros versé si le modèle de semaine respecte l'organisation en 9 demi-journées : OK		
Demi-tarif pour les familles facturé au quart d'heure sur les temps calmes : 50% de 1,40 euros l'heure (moyenne) : 0,70 euros l'heure		
Nombre d'enfants fréquentant le temps calme : environ 90 enfants soit 48% des effectifs de l'école (45% en 2014/2015)	90	dont 20 à 13h30
La CAF subventionne les temps calmes (périsco) à hauteur de 0,50 centimes par heure par enfant présent		
Dépenses liées à la réforme des rythmes scolaires durant les 36 semaines d'école 2015/2016		
Personnel permanent employé sur le temps calme à partir de janvier 2015 : 3 ATSEM + 6 ANIM - 36 semaines , 3h/semaine	19 440 €	Remarques
Temps de travail de l'animatrice en renfort	2 160 €	
TOTAL DEPENSES	21 600 €	
Recettes liées à la réforme des rythmes scolaires		
Recettes perdues du fait du mercredi matin travaillé à l'école	NC	Remarques
Recettes liées à la facturation des familles lors des temps calmes	6 804 €	
Subventions de la CAF - Aide Spécifique Rythmes Educatifs (0,5 par heure par enfant)	4 860 €	
Fonds d'amorçage de l'Etat (50 euros X nombre d'enfants dans l'école)	9 250 €	
TOTAL RECETTES	20 914 €	
	Différentiel	686 €

Le déficit estimé en 2015/2016 est réduit. Il est rappelé que ce tableau prend en compte uniquement les dépenses supplémentaires et les recettes supplémentaires liées aux Temps Calmes (conséquences de la réforme).

→ pour l'ensemble des acteurs

Moments de fatigue repérés dans la journée, dans la semaine, dans l'année

Les moments de fatigue sont observés en fin de journée, dès le mercredi chez les plus petits.

Réflexion sur l'alternance des temps d'apprentissage, de repos, de jeux, de découverte

Les ajustements sont toujours en cours et des pistes sont à rechercher pour améliorer la gestion du temps du midi pour les plus jeunes.

→ pour le comité de pilotage

Ajustements effectués en cours de projet

Les ajustements liés au programme et à l'optimisation du personnel sur l'année répondent globalement aux besoins.

Qualité des activités périscolaires (adaptées à l'âge des enfants, diversifiées)

Le fonctionnement des Temps Calmes apparaît satisfaisant : on observe cette année une plus forte fréquentation des Temps calmes (+16%), non corrélée à la fréquentation de la pause-déjeuner (-3%). Les programmes apparaissent adaptés et attractifs pour les plus grands et respectent le temps de sieste pour les plus petits. Les familles qui avaient un temps proposé à leur enfant de rester à la maison jusqu'à 14h15 font le choix de réinscrire l'enfant à l'ALSH.

Objectifs atteints totalement, partiellement

Les membres présents du COPIL estiment que les objectifs de calme durant la pause méridienne, de concentration de retour en classe, et de concertation entre les différents acteurs, ont été atteints.

Anne-Laure CASTANO fait remarquer que le terme « temps calmes » ne reflète pas la diversité des activités proposées aux enfants en fonction de leur âge. Laurence LAPIERRE indique que ce terme pourrait être transformé, néanmoins, ce terme rappelle la volonté du COPIL d'adapter au mieux les activités aux besoins des enfants après le

repas et l'attention particulière portée à préserver le temps de sieste mais aussi de permettre aux enfants de choisir leur activité.

Laurence LAPIERRE indique aux membres du COPIL qu'elle proposera lors du prochain conseil municipal de reconduire le PEDT selon la formule mise en place, pour une durée de trois ans. L'ensemble des membres du COPIL exprime son accord.

Laurence LAPIERRE remercie les membres présents et clôt la séance à 18h45.